



**ASSOCIATION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS C.F.T.C.
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**
(Association Loi du 1^{er} juillet 1901 déclarée le 8 février 1966
PP PARIS - N° 7072 P)

**FÉDÉRATION MINISTÉRIELLE C.F.T.C. DU PERSONNEL
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
ET DES ÉTABLISSEMENTS ET STRUCTURES CONNEXES**

Adresse postale : Fédération CFTC Défense - Case postale 90
60 boulevard du Général Martial Valin - 75509 PARIS CEDEX 15

Téléphone : 09.88.67.79.72 ou 73

Site Web de l'AFR : www.cftcdefense.fr onglet **retraités**

JOURNAL DES RETRAITÉS

Janvier 2017

Ne restez plus isolés : rejoignez-nous !

Éditorial du Président

Déçu Déçu Déçu Déçu

Le mercredi 16 novembre, en réunion, le Bureau des retraités de l'AFR a demandé aux trois représentants de la Confédération le versement de la « quote-part » qui revient à l'AFR et qui est impayée depuis 2013.

La trésorière adjointe a admis que cette situation risquait de condamner l'AFR à disparaître pour insuffisance de moyens financiers.

Début décembre, la trésorière de la Confédération m'informait que le Bureau confédéral n'avait pas pris de décision.

Cette situation est fortement préjudiciable à notre Association. J'espère que le prochain Bureau confédéral débloquera notre « quote-part » indispensable à la survie de l'AFR.

Sommaire

page 2 : Vœux 2017

page 3 : Compte-rendu de la réunion du Bureau du 16/11/2016 par *Michel Couvret*

page 5 : Compte-rendu du Comité Directeur du 17/11/2016 par *Michel Couvret*

page 6 : Les sous-marins australiens. Contrat du siècle ou leurre économique ? par *Daniel Coespel*

page 8 : Et pour terminer, quelques beaux vers de *Marcel Martinet* (1887-1944), défenseur des humbles, syndicaliste avant l'heure.

L'AFR a enfin son site Internet : www.cftcdefense.fr onglet **retraités.**

N'hésitez pas à le consulter pour vous informer et faire part de vos idées.

Comité de rédaction : M. Mortelette, J.-P. Dussaussois, J. Guilbert, M. Rizzo.

Cher(e)s ami (e)s,

Le Président et le Secrétaire général de l'AFR-CFTC Défense, au nom du Comité Directeur de l'AFR, vous adressent tous leurs vœux de santé et prospérité, ainsi qu'à vos familles, pour 2017.

Nous avons une pensée pour celles et ceux qui nous ont quitté l'an passé.

2016 a encore été une année difficile.

Nous travaillerons pour faire de 2017, avec l'appui de nos adhérents, une année de progrès dans l'union, la solidarité et les combats syndicaux, au service des salariés et des retraités.

Encore une bonne année à toutes et à tous !



Le Secrétaire Général
Marc Rizzo

Le Président de l'AFR
Michel Mortelette

Compte-rendu du Bureau de l'AFR du 16 novembre 2016

Absents excusés : R. Halbwachs et J. Valli (elle est au Conseil des Territoriaux)

Présents : les autres membres du Bureau

Trois représentants de la Confédération (voir ci-dessous §2)

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout de 2 points :

- Conseil fédéral (voir le compte-rendu du Comité Directeur du lendemain) ;
- Calendrier prévisionnel des réunions de 2017 (idem).

Signalons que le lendemain au Comité Directeur, la Fédération était représentée par A. Diemer et que E. Haleux a présenté le nouveau site Internet de l'AFR.

L'ordre du jour proposé est adopté.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le Président a longuement négocié avec la Confédération pour en arriver à régler le problème du non-reversement des parts confédérales à l'AFR depuis plusieurs années.

Il a été retenu que le 16 novembre, soit ce jour, une délégation de la Confédération sera présente, avec Mme Christine Lecerf, trésorière adjointe, Mme Valérie Cazotte, responsable organisation, et Paul-Alexandre Lucas, responsable du service organisation.

Pour le SG (secrétaire général), tâches habituelles concernant la préparation des réunions, et la mise en place du site Internet de l'AFR.

On se connecte sur www.cftcdefense.fr puis il faut cliquer sur l'onglet *retraités*.

3. PROBLÈME DES IMPAYÉS

Débat avec les représentants de la Confédération.

Compte-rendu du débat : au cours de la réunion préliminaire à la Conf., V. Cazotte a estimé qu'il appartient aux adhérents de faire un effort pour assurer la trésorerie de l'AFR. Autre point soulevé : le blocage des versements faits à la Conf., au motif du manque d'informations relatives à INARIC.

« À qui la faute ? » intervient le Président, qui rappelle que bien des fois la Conf. a été interpellée pour obtenir le code INARIC. Réponse de celle-ci : INARIC ne peut pas prendre en compte les retraités.

Blocage des versements dus par la Conf. à l'UFR depuis 2012 : la raison invoquée est le manque d'informations relatives à INARIC.

C. Lecerf : il y a un règlement du fonctionnement opérationnel pour les retraités. Elle donne la parole à V. Cazotte.

V.Cazotte : pour les retraités, il y a 2 règles possibles :

- une règle interne : si absence d'AFR, rester dans le syndicat, donc payer la cotisation à la Fédération
- une règle légale : adhérer à une association de retraités.

Elle expose la répartition d'une cotisation de retraité, sachant que, cette année, la part fixe est de 30,38 euros, dont 6 pour la Conf. et 13,56 pour l'UNAR. Le complément est ventilé entre UD, Fédération,...

Il est rappelé que la FAE n'a pas d'AFR, alors que la délégation était persuadée de l'inverse. Puis cette dernière indique que seule la FAE est reconnue comme fédération par la Conf., en conséquence la part correspondante des adhérents de l'AFR est reversée à la FAE (qui n'a pas d'AFR !). Les parts sont reversées dans les 8 jours.

D. Coespel prend la parole pour souligner son engagement depuis qu'il est en âge de travailler et qu'il vit très mal les péripéties de l'AFR à cause de la Confédération. De même, il indique les incohérences dans les listings financiers venant de la Conf. : sommes ridicules (parfois en 1/10^{ème} de centime), versements à des adhérents fantômes...

C. Lecerf : estime que le système INARIC fonctionne bien et qu'on ne va pas le modifier.

Notre trésorier rappelle que la somme due, au titre des années 2012-2014, est de 1.500 euros ; confirmation de la trésorière-adjointe.

Solution proposée par les confédéraux pour les années à venir : que l'AFR déduise directement la part confédérale. Pour la situation antérieure, le remboursement devrait se faire avant fin décembre 2016. Un courrier sera adressé au Président de la FAE pour lui demander de bien vouloir apporter des éclaircissements sur les finances 2015-2016.

D'autre part, les représentants confédéraux ont dit qu'il faut faire une demande pour que l'AFR-Défense soit reconnue comme section fédérale au sein de la FAE, afin d'avoir son autonomie en termes financiers. La demande avait déjà été émise et presque acceptée.

4. POINT SUR LA FAE ET L'UNAR

a. La FAE

J-P Dussaussois indique qu'une réunion du Conseil de la FAE aura lieu le 19 janvier 2017. Si la Confédération n'a pas reversé les parts de l'AFR, il demandera au trésorier de la FAE, au vu du listing remis par V. Cazotte, le paiement des sommes revenant aux retraités de la Défense.

b. L'UNAR

N'ayant pas de représentant au Comité Directeur, seule J. Valli aurait pu nous donner des informations. Malheureusement, elle est absente.

Fin de réunion. La séance est levée.

Michel Couvret

Compte-rendu du Comité directeur de l'AFR du 17 novembre 2016

Absents excusés : Bolvin, Fresneau, Halbwachs et Prat.

Absent : Simon.

Présents : les membres du Bureau et J-P Breil,

Alexandre Diemer (Fédération), Emmanuel Haleux (informatique)

Ordre du jour

- Promotion de l'AFR ;
 - Le journal ;
 - Rapport financier ;
 - Questions diverses : Conseil fédéral et calendrier des réunions 2017.
- L'ordre du jour proposé est adopté.

1. PROMOTION DE L'AFR

Présentation par Emmanuel Haleux du site Internet de la Fédération et de l'accès AFR. On se connecte sur www.cftcdefense.fr puis on clique sur l'onglet *retraités*

C'est un très bon travail qui permettra aux actifs (futurs retraités) et aux autres adhérents potentiels de s'informer sur l'AFR et d'adhérer à l'aide du document d'adhésion en ligne.

Merci à Emmanuel pour cette réalisation qui a dû prendre bien de son temps d'activité.

2. LE JOURNAL

Pour le prochain numéro, les articles sont prêts. Il manque l'édito.

L'AFR fera le tirage et l'envoi, soit à la Fédé., en prenant ses précautions pour connaître la disponibilité des moyens de tirage, sinon à Saint Germain-en- Laye.

3. RAPPORT FINANCIER

La situation financière devient inquiétante. Il est grand temps que la Confédération rembourse les sommes qu'elle doit à l'AFR.

Pour faire face aux charges, notre trésorier propose d'augmenter la cotisation annuelle à 71 euros pour l'année 2017 (possibilité de payer en 2 fois). Le crédit d'impôt est toujours de 66 % du versement et les personnes non imposables peuvent demander le remboursement de ces 66 %.

Notre trésorier lance un appel urgent aux retardataires. Il enverra rapidement une relance. Le Comité Directeur de l'AFR compte sur eux.

Le Président a longuement négocié avec la Confédération pour en arriver à régler le problème du non-reversement des parts confédérales à l'AFR depuis plusieurs années (Voir le débat dans le compte-rendu de la réunion du Bureau du 16 novembre).

4. QUESTIONS DIVERSES

4.1. CONSEIL FÉDÉRAL

L'AFR fera savoir au Conseil que, si le différend entre la Confédération et l'AFR est résolu, celle-ci pourrait régler la Fédération.

Le Conseil central de l'action sociale de la Défense : pourrait-on avoir le procès-verbal ?

4.2. CALENDRIER DES RÉUNIONS 2017

- Envoi des cartes syndicales aux adhérents : mardi 07/02.
- Bureau : 8 mars.
- Assemblée Générale : 9 mars.
- Bureau : 01/06 et 28/09.
- Bureau + Comité Directeur : 22/11.

Pour préparer l'AG statutaire du 9 mars 2017, D. Coespel demande que soit établi un rapport d'activité sur les 4 années passées ainsi qu'un plan d'actions pour les 4 ans à venir.

Fin de réunion. La séance est levée.

Michel Couvret

LES SOUS-MARINS AUSTRALIENS : CONTRAT DU SIÈCLE OU LEURRE ÉCONOMIQUE ?

Le Gouvernement australien a annoncé avoir choisi DCNS pour son programme de construction de 12 sous-marins océaniques, un contrat évalué à 34 milliards d'€.

Opposés aux Allemands de Thyssen Krupp Marine System, sur le coup avec une version agrandie de son type 214 de 2.000 tonnes, et aux Japonais qui présentaient une variante du Soryu (4.000 tonnes), DCNS proposait le shortfin Barracuda à propulsion conventionnelle, à vocation océanique de 4.000 tonnes, conçu pour la marine australienne sur la base du sous-marin nucléaire Barracuda. C'est ce dernier projet qui a été retenu.

Il ne s'agit pas d'un contrat, mais d'une simple réponse à un processus d'appel d'offre. Le contrat sera signé fin 2016.

Les exigences australiennes :

L'Australie va maintenant entrer dans une phase de négociation exclusive avec DCNS, afin de figer la définition du sous-marin et les modalités industrielles du programme.

Quand les Australiens ont commencé à évoquer le remplacement de leurs 6 sous-marins du type Collins, conçus par le Suédois Kockums, ils ont été actés dans le Livre blanc de la Défense en 2009. Les Australiens restent attachés aux technologies américaines...

L'acquisition de 12 sous-marins conventionnels à vocation océanique, avec un degré élevé d'interopérabilité avec les États-Unis, aurait encore été réaffirmée dans leur Livre blanc, sorti en février 2016.

Passer du virtuel au contrat...

La décision du gouvernement australien a sûrement été motivée par la capacité de DCNS à répondre à leurs exigences.

Le groupe français a notamment su proposer des performances supérieures aux Allemands et aux Japonais en matière de furtivité et d'endurance, similaires à celles de leurs sous-marins de la classe Collins. Ont aussi été pris en considération le prix, le calendrier, l'exécution du programme, la maintenance et l'engagement de l'industrie australienne...

Reste que le shortfin Barracuda, s'il est dérivé des futurs sous-marins nucléaires d'attaque de la marine française, est pour le moment un bâtiment virtuel puisqu'il faut le transformer de nucléaire en propulsion diesel-électrique.

DCNS espère aboutir d'ici à la fin de l'année à un 1^{er} contrat, portant sur les études.

Où seront construits les sous –marins ?

Le Premier-ministre australien a précisé que les 12 sous-marins seraient construits dans l'État australien méridional. L'enjeu est de taille pour leur construction navale en perdition (- 2.200 emplois depuis 2014 et 1.300 postes en péril si l'entreprise ne décroche pas sa part dans les contrats)... Rappelons que le taux de chômage dans le sud de l'Australie est de 7,7 % contre 5,8 % nationalement... La Marine australienne anticipe le recrutement de 800 sous-mariniers. L'on parle même d'un acier australien pour la construction de sous-marins.

Alors, prudence face aux promesses de création d'emploi en France !

L'on parle de 4.000 personnes associées aux études

Cette phase d'études va représenter 4 millions d'heures de travail, paraît-il !

Au jour d'aujourd'hui, une trentaine d'architectes navals et de spécialistes de l'industrialisation travaillent à Cherbourg. Nous devons nous attendre à une montée en puissance et l'on parle de 4.000 personnes qui seraient associées à un moment ou à un autre sur ce projet. Le centre nerveux devrait rester à Cherbourg, mais Brest, Lorient, Toulon, Indret et Ruelle devraient participer au projet. Par contre, le système de combat, qui reste la plus forte valeur ajoutée, serait fourni par les Américains.

Ensuite, place au transfert de technologie...

Cela fait partie des discussions à venir avec l'Australie.

Les derniers contrats de sous-marins ont tous comporté une part importante de transfert de technologie (Pakistan, Inde, Brésil).

Avec l'Australie, les choses sont complètement ouvertes, y compris sur des équipements tels que l'appareil à gouverner, le presse-étoupe de la ligne d'arbre, ou encore les sas, que DCNS avait jusqu'à présent toujours réalisés en interne.

Alors, 34 milliards d'€ pour qui ?

Ce contrat comprend, outre les sous-marins équipés du système d'armes américain, les infrastructures, la maintenance et la formation des équipages, sans oublier les transferts de technologie et de savoir-faire...

D'après les Australiens, la maintenance représenterait les 2/3 du montant global, la construction 1/3. Sur les 11,7 milliards, la part française est estimée à 2,8 milliards.

Jusqu'en 2050...

La vie des sous-marins Collins devrait être prolongée jusqu'en 2030-2033 (au lieu de 2026). Le 1^{er} bâtiment entrera en service vers 2030, puis les autres au rythme d'un tous les 1 à 2 ans. Fin de programme prévu en 2052.

DCNS négocie un plan industriel australien et un transfert de technologie en vue d'un démarrage de la construction des sous-marins vers 2017.

En conclusion :

DCNS va négocier entre mai et décembre 2016 le programme qui comprend un plan industriel australien plus un transfert de technologie.

Alors, aujourd'hui, DCNS continue à réfléchir sur ce produit, non nucléaire, issu du Barracuda, pour être en mesure de proposer un contrat sérieux à l'Australie qui devient notre client avec certitude, mais dans un périmètre industriel bien flou et bien différent de nos contrats habituels...

Le 25 mai 2016

Daniel COESPEL

Pour terminer, quelques beaux vers de Marcel Martinet (1887-1944), défenseur des humbles, syndicaliste avant l'heure.

*A la pointe du soir d'automne
Droit mais tourné vers le couchant
Rêve et se souvient le vieil homme*

*Le vent qui se déchire aux branches
Le chant du crapaud qui répond
Approfondissent le silence*

*Tandis que s'écrasent dans l'ombre
Armadas, vos belles mâtures,
Epaves des joies et des songes*

*Et que traînante sous la brune
Une trace de demi-teinte
Renforce encor la solitude...*

*Où es-tu radieux destin ?
Amours, qu'êtes-vous devenues ?
Toute la terre s'est éteinte*

Le jour se lèvera demain